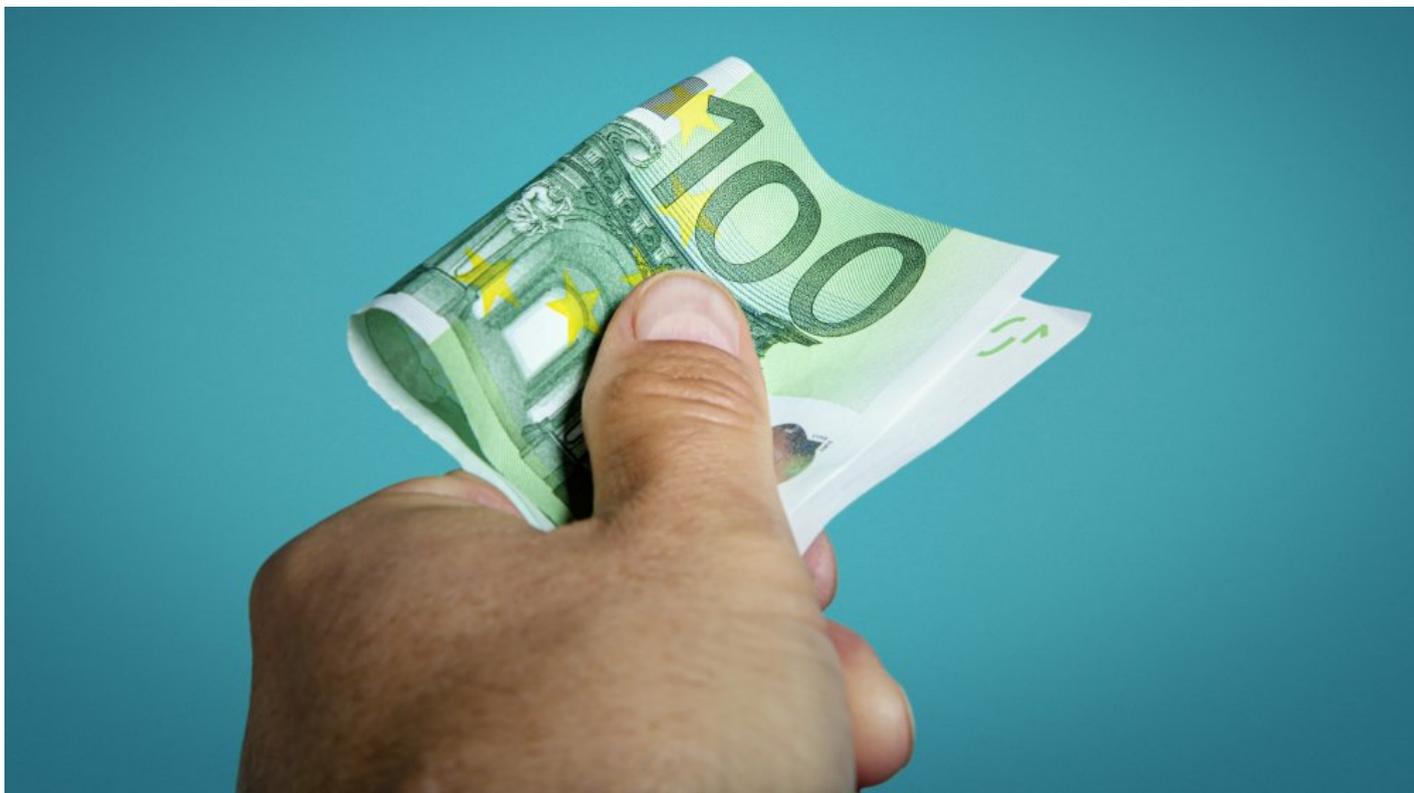


NON CLASSÉ

# Indemnité inflation : une aide de 100€ disponible

08 DÉCEMBRE 2021



**La loi du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 crée notamment une « indemnité inflation » d'un montant de 100 € pour les personnes disposant d'un niveau de ressources inférieur à 2 000 € par mois.**

## Indemnité inflation

# 100 €

pour préserver le pouvoir d'achat des Français



## L'indemnité inflation sera directement versée par :

- les employeurs ;
- les caisses de retraite ;
- l'URSSAF ;
- Pôle emploi ;
- les caisses de sécurité sociale ;
- le CNOUS ;
- etc.



## Sont concernés :

- les salariés du secteur privé ;
- les travailleurs non salariés (travailleurs indépendants, agriculteurs et professions libérales) ;
- les agents publics ;
- les demandeurs d'emploi ;
- les retraités ;
- les invalides et les bénéficiaires de prestations sociales ;
- les jeunes (étudiants boursiers, jeunes en recherche d'emploi, etc.).



## Calendrier de versement



[Consulter la loi](#)